

FEDERALE ASSURANCE

SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE CONTRE LES
ACCIDENTS, L'INCENDIE, LA RESPONSABILITE CIVILE
ET LES RISQUES DIVERS

Rue de l'Etuve 12
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0403.257.506

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 MAI 2022**

Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2021.

Depuis 2021, le résultat de la Société Coopérative intègre celui de BDM. L'encaissement réalisé par la Société Coopérative repart à la hausse. La charge des sinistres augmente légèrement, mais il convient de noter que hors BDM, elle diminue significativement (-17 %). Pour certaines branches, il faut cependant demeurer vigilant face à une dégradation de la sinistralité observée ces dernières années. Les frais continuent à augmenter (+ 13,1 %) et font l'objet d'un suivi accru. Précisons néanmoins que hors BDM, les frais d'exploitation diminuent de 2,2 %. Les résultats financiers ont connu une baisse de € 8,9 millions après une année 2020 exceptionnelle, mais restent supérieurs à l'exercice 2019. La conjonction de ces éléments a contribué à la réalisation d'un résultat avant impôts satisfaisant, en hausse de 16,1,1 %.

L'encaissement de la Société Coopérative s'élève à € 197,5 millions, soit une hausse de 25,3 % (+ 1,9% hors BDM). Du fait de l'intégration de BDM, l'encaissement est en hausse dans les branches d'assurance les plus importantes.

La charge des sinistres (dépenses et provisions techniques) survenus en 2021 a légèrement augmenté (+ 2,7 %), mais sans impacter le ratio combiné net de réassurance (rapport entre le coût des sinistres - à savoir les dépenses et la variation des provisions techniques - majoré des frais généraux d'une part et les primes de l'autre) qui évolue favorablement.

L'augmentation des frais d'exploitation, bien que maîtrisés compte tenu de l'intégration de BDM dans les résultats, reste également un point d'attention.

Le résultat de la Société Coopérative lui permet de répartir un montant de € 2,1 millions entre les assurés sous forme de ristournes, et également d'augmenter ses fonds propres à concurrence de € 0,2 million et d'alimenter la provision pour égalisation et catastrophes de € 21,4 millions, soit un total de € 21,5 millions.

Ci-dessous, un commentaire plus détaillé des principales branches d'activité qui composent le portefeuille.

a. Auto

Après une légère hausse en 2020, la croissance du chiffre d'affaires s'accroît en 2021 du fait de l'intégration de BDM.

i. Responsabilité Civile (R.C.)

L'évolution de l'encaissement (+ 10,3 % : € 44,2 millions en 2020, € 48,7 millions en 2021 ; hors BDM, baisse de 1,5 %) pour l'assurance R.C. Auto a été réalisée dans un contexte marqué par une forte concurrence, surtout sur le marché des particuliers.

Notons par ailleurs qu'en 2021, le nombre d'inscriptions de nouveaux véhicules a diminué de plus de 11 %.

Il convient de souligner que le ratio combiné de la R.C. Auto (tous types de véhicules confondus), redevenu favorable en 2020, évolue très positivement (de 93,2 % en 2020 à 64,6 % en 2021).

ii. Corps de véhicules terrestres (Omnium)

Les assurances Auto – Corps de véhicule voient aussi leur encaissement augmenter du fait de l'intégration de BDM (+ 25,5 % : de € 25,5 millions en 2020 à € 31,4 millions en 2021). Hors BDM, le chiffre d'affaires recule de 2,4 %.

Le ratio combiné net de réassurance, positif en 2020 (78,2 %), se révèle moins favorable en 2021 (92,9 %). La reprise de la circulation routière après le deuxième confinement de 2020 et les inondations de juillet ont impacté la sinistralité en Omnium Auto.

b. Responsabilités civiles (autres que Auto)

Les taux de primes restent soumis à une pression persistante. Après les jolies hausses de l'encaissement réalisées en 2018 et 2019 et le tassement observé en 2020, 2021 a été marquée par une reprise de la croissance du chiffre d'affaires (+ 11,4 % : de € 33,8 millions en 2020 à € 37,6 millions en 2021). Des initiatives continuent à être prises pour dynamiser la commercialisation via une approche segmentée du marché et, dès lors, proposer des solutions encore mieux adaptées aux besoins de ses différentes cibles.

Le ratio combiné net de réassurance des assurances R.C., trop élevé en 2020 (118,1 %), redevient favorable (90,7 %). Ces chiffres incitent la Société Coopérative à persister dans l'attention qu'elle porte à ses frais généraux et à la qualité de son portefeuille. Les mesures prises en la matière portent leurs fruits.

c. Incendie

L'encaissement des assurances Incendie, tant habitation qu'entreprises, progresse très significativement du fait de l'intégration de BDM (+ 52,4 % : de € 40,1 millions en 2020 à 61,2 millions en 2021 ; hors BDM : + 5,6 %). Cette croissance provient entre autres de la participation de la Société Coopérative dans les pools de IBIS et de l'augmentation tarifaire effectuée en 2020.

Depuis fin 2020, l'Assurance Incendie Multirisque Habitation peut être intégralement calculée et souscrite en ligne, via le site web de Fédérale Assurance. Ce canal de commercialisation se veut complémentaire à ceux déjà existants et répond à une demande sans cesse croissante des consommateurs.

Le ratio combiné net de réassurance des assurances incendie, déjà défavorable en 2020 (120,7 %), dérape encore un peu plus en 2021 (122,8 %). Les inondations de juillet constituent la principale raison de cette évolution.

d. Assurances Techniques

Sont reprises dans cette catégorie les couvertures Tous Risques Chantier (Ouvrage déterminé et Abonnement), Bris de Machine et Tous Risques Ordinateur.

L'encaissement progresse de 14 % pour les assurances techniques et est essentiellement le fait de la progression des ventes des assurances Tous Risques Chantiers.

e. Divers

Le chiffre d'affaires des assurances Protection juridique progresse par rapport à 2020 (+ 11,8 %). Quant à l'encaissement de l'assurance Construct-10 (couverture obligatoire de la responsabilité décennale des professionnels de la construction), il connaît une belle hausse (+ 76,8 % ; + 47,4 % hors BDM).

Notons enfin les ratios combinés nets de réassurance préoccupants pour les assurances Corps de véhicules maritimes (142,24 %) et, plus encore, en R.C. Véhicules maritimes (416,3 %).

Solvabilité

La Société Coopérative remplit les exigences de solvabilité du nouveau régime Solvency II. Au 31 décembre 2021, le ratio de solvabilité s'élève à 330% (montant non encore audité).

Ristournes

Les résultats de la Société Coopérative lui ont permis d'accorder à ses clients des ristournes à concurrence de € 2,11 millions. Les branches prises en considération cette année pour l'octroi de ristournes sont les suivantes :

- Risques accessoires Auto (Omnium – Tourisme & affaires et usage mixte) 5 % sur bonus
- Risques accessoires Auto (Omnium – Autres véhicules terrestres) 5 % sur bonus
- R.C. Auto – Tourisme et Affaires, Usage mixte 5 % sur bonus

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2021

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)

	2021
Actifs incorporels	1.145.026,07
Activation développements IT et Unité de TVA sous SC	
Placements	583.213.416,81
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions	16.426.940,12
• les placements dans des entreprises liées :	168.159.129,01
les participations dans la SA FRE, la sicav FEDERALE Invest, OPTIMCO, LEAPPP, AMINDIS et F.R.E.I.M.	
• les autres placements financiers	398.627.347,68
et essentiellement :	
– les actions et autres titres à revenu variable	53.587.975,16
– les obligations et autres titres à revenu fixe	303.273.437,52
– les prêts et crédits hypothécaires	13.488.189,45
– les autres prêts, (principalement un prêt à PROJET CANAL ALBERT et au Vlaams Woningfonds).	28.277.745,55
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	75.677.353,19
Créances	46.726.507,46
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opérations d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges techniques à récupérer	21.227.724,62
• nées d'opérations de réassurance	4.415.442,72
• autres créances dont les comptes- courants avec les entreprises liées	21.083.340,12
Autres éléments d'actif	15.448.703,31
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	165.447,96
• les valeurs disponibles	15.283.255,35
Comptes de régularisation	11.084.185,79
Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis non échus.	
TOTAL	733.295.192,63

AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)

Capitaux propres	116.898.265,65
Parmi ces capitaux propres, figurent :	
• le capital libéré	1.119.184,32
• les plus-values de réévaluation	15.090.074,04
• la réserve légale	2.297.980,40
• les réserves indisponibles (Fonds de Prévoyance)	1.234.601,17
• les réserves immunisées	892.937,39
• les réserves disponibles	85.478.929,19
• le bénéfice reporté	10.784.559,14
Provisions techniques	547.647.611,01
Elles représentent la valeur des engagements de la société vis-à-vis des victimes. Des tiers et des assurés	
Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :	
• provision pour primes non acquises	65.169.456,30
• provision pour sinistres	326.554.799,31
• provision pour participation aux bénéfices et ristournes	3.779.164,67
• provisions pour égalisation et catastrophes	151.000.548,08
• provision de vieillissement	1.143.642,65
Provisions pour autres risques et charges	145.138,21
Il s'agit des provisions pour pensions et pour impôt.	
Dépôts reçus des réassureurs	26.769.959,96
Dettes	39.491.078,83
A noter parmi celles-ci :	
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe	12.332.337,08
Elles reprennent principalement :	
– les primes payées avant l'échéance	
– les taxes à payer à l'I.N.A.M.I. Et à la Croix-Rouge	
– les commissions à payer	
• les dettes nées d'opérations de réassurance	6.674.790,96
• d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales, ainsi que les dettes "intercompagnies" (comptes courants)	20.483.950,79
Comptes de régularisation	2.343.138,96
TOTAL	733.295.192,62

AU COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)

Primes acquises nettes de réassurance	169.306.808,48
Cette somme est le résultat de la différence entre	
• les primes brutes	197.476.472,83
• les primes cédées aux réassureurs (-)	18.943.719,88
• la variation de la provision pour primes non acquises (augmentation -, réduction +)	-13.745.727,67
• la part des réassureurs dans la variation de la provision pour primes non acquises (augmentation +, réduction -)	4.519.783,20
Produits des placements	23.492.874,34
Ils comprennent :	
• les produits des placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation Il s'agit des revenus de la sicav FEDERALE Invest et de K-Building	5.129.083,43
• les produits des autres placements Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobiliers, des intérêts sur crédits hypothécaires et des intérêts sur autres prêts	17.084.729,68
• les reprises de corrections de valeur sur placements	-
• les plus-values sur réalisations, provenant principalement des titres à revenu variable, au lieu de € 13.742.267,17 en 2020	1.279.061,23
Autres produits techniques nets de réassurance	1.173.694,49
Ce poste reprend entre autres les taxes et cotisations trop perçues ainsi que les commissions de courtage reçues d'autres entreprises d'assurance	
Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)	94.682.470,75
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	106.264.269,08
• la part des réassureurs (-)	7.690.086,77
• la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance soit l'augmentation des dettes vis-à-vis des victimes et des tiers (augmentation +, réduction -)	10.506.919,82
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	-14.398.631,38
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	41.623,86

Participation aux bénéfices et ristournes (-) **1.525.451,05**

Ce montant correspond à la différence entre le montant des ristournes octroyé en 2021 s'élevant à €2.114.054,00 sous déduction de € 594.146,82 correspondant aux mouvements sur les ristournes et notamment les ristournes prescrites de l'exercice 2016 (5 ans)

Frais d'exploitation nets (-) **63.903.737,72**

Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration, duquel sont déduites les commissions reçues des réassureurs

Charges des placements (-) **8.025.471,34**

Elle reprennent notamment :

- les charges de gestion des placements, les frais d'entretien et de réparations des immeubles et les précomptes immobiliers 6.389.558,65
- les corrections de valeurs sur placements dont des réductions de valeur pour un montant de € 356.216,90 907.717,09
- les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres 728.195,60

à revenu fixe au lieu de € 9.440.387,37 en 2020.

Autres charges techniques nettes de réassurance (-) **260.818,41**

Variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation -, réduction +) **-21.357.653,57**

Au 31/12/2021, celle-ci s'élève à : 151.000.548,08

Tenant compte des résultats techniques et non-techniques et du bénéfice reporté, après avoir octroyé € 2.114.054,00 de ristournes, le bénéfice à affecter, sous déduction de la charge fiscale, est de **11.004.053,66**

Il est proposé de l'affecter comme suit :

- dividendes 177.727,52
- bénéfice à reporter 10.784.559,14
- Autres allocataires (prime pouvoir d'achat) 41.767,00

La Société Coopérative dispose, au 31.12.2021, d'un actif net (€ 116.898.265,66 dont maximum € 97.156.425,72 peuvent être distribués) suffisant pour permettre la distribution de dividendes à ses actionnaires. Les indicateurs de liquidité montrent qu'après la distribution des dividendes, la Société Coopérative pourra continuer à s'acquitter de ses dettes à leur échéance, pendant une période d'au moins douze mois. Le test de liquidité comme défini à l'article 6 :116 du Code des sociétés et des associations sera réalisé avant la distribution effective des dividendes.

EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La situation concernant le Covid-19 évolue favorablement et il y a un retour progressif à la normale.

Les derniers événements en Ukraine auront un impact financier réel sur la Société Coopérative, même si cet impact ne peut être évalué aujourd'hui.

Vu que la charge totale des sinistres liés aux inondations de juillet 2021 dépasse les estimations réalisées par le secteur, une discussion devra être engagée entre la région wallonne et les assureurs afin de se mettre d'accord sur une aide éventuelle supplémentaire du secteur et déterminer ensuite, la contribution de chaque assureur.

CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Le Groupe FEDERALE Assurance met en œuvre son plan stratégique Shape 25, traduit notamment dans le plan financier 2021-2025.

BILAN SOCIAL

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 448,7 unités au cours de l'exercice 2021 contre 458,8 unités en 2020.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 40.024.853.

369 personnes ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 198 personnes ont suivi une formation informelle.

GESTION DES RISQUES

Pour la gestion des risques, l'année 2021 a été marquée, pour la Société Coopérative, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le réviseur, les fonctions de contrôles et la BNB.
- La révision du risk appetite statement (en vigueur au 1er janvier 2021).
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT).
- Le programme global des stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Le suivi des KPI dans le dashboard risk agrégé.
- L'acquisition de New BDM et la rédaction du rapport ORSA Ad hoc.
- Réponse aux exigences réglementaires en matière de gouvernance et de régulation.
- Le support pour implémenter IFRS 17 et les clefs d'allocation.
- La participation aux risk assessments (prestations intra-groupe, etc.)
- Les analyses pour l'établissement du plan financier.
- La création du Risk Mapping.

Les ratios de solvabilité au 31/12/2021 (montants non encore audités)

Les ratios de solvabilité des trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance sont confortables comparés aux niveaux des ratios définis dans le « Risk Appetite Statement ».

	31/12/2021	Risk Appetite
Mutuelle Vie	226%	150%
Société Coopérative	330%	150%
Caisse Commune	159%	150%

La politique mise en œuvre

Le champ d'application de la politique de gestion des risques s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. La politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques auxquels FEDERALE Assurance est exposée.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque mais plutôt de fournir les moyens structurels d'identifier, de surveiller et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités du groupe. Elle permet ainsi de favoriser, en son sein, une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chacune des entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui :

- valide la politique et la stratégie globale de gestion des risques proposées par le risk management;
- gère par anticipation les risques encourus par FEDERALE Assurance;
- fixe les seuils de tolérance aux risques;
- prend les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques, y compris sur la réalisation des objectifs de FEDERALE Assurance;
- décide de la réponse appropriée pour chaque risque recensé;
- suit la gestion des fonds propres, la solvabilité, la structure financière et la rentabilité.

La politique de gestion des risques et celle du contrôle interne, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

Quels types de risques ?

Risques d'assurance

Les risques d'assurance résultent de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance par rapport au risque assuré qui, le cas échéant, se produira. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, une politique d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Le comité d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se charge de la mise en pratique des principes d'investissements.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Ils proviennent de causes externes et internes. Les risques juridiques en font partie.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- fraude;
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail;
- clients, produits et pratiques commerciales : concerne les pratiques commerciales incorrectes, les défauts de production, la diffusion d'informations, la sélection / exposition de la clientèle et le service / conseil;
- dommages aux actifs corporels;
- interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes;

- exécution, livraison et gestion des processus : pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide d'instructions, de politiques et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

Risque de stratégie et de réputation

Le risque de stratégie est la perte potentielle découlant de l'absence de stratégie, de l'inefficacité des stratégies ou de leur inadaptabilité au changement. Le risque de réputation correspond au potentiel de la publicité négative à laquelle la société pourrait être exposée et qui est susceptible d'influer sur les résultats de l'entreprise.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité;
- les règles de conflits d'intérêts;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

GESTION FINANCIERE

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur profil durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale.

Comme les obligations continuent à produire des rendements faibles sur les marchés financiers - ceux-ci sont par ailleurs soumis à d'importantes fluctuations -, il convient de rechercher des placements plus rentables, notamment en captant une prime d'illiquidité via la souscription d'emprunts non cotés et les investissements en infrastructure. Cela implique des processus d'analyse financière et juridique des placements encore plus pointus.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme.

Les revenus financiers sont en baisse de € 8,9 millions, reflétant une baisse des résultats financiers récurrents suite au moindre dividende reçu de participations à l'absence de plus-values sur futures (il n'y en a plus en Coop). Il n'y a pas eu de réduction de valeur sur le portefeuille crédit cette année.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'entreprise n'a pas d'activités en matière de recherche et développement.

GOUVERNANCE

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

Pour FEDERALE Assurance

Monsieur Tom DE TROCH a succédé, le 11 mai 2021, à monsieur Tom MEEUS en tant que CEO, président du comité de direction.

Monsieur Werner VAN STEEN a été nommé en tant que membre du comité de direction par le conseil d'administration du 21 septembre 2021. Il est entré en fonction le 8 novembre 2021 en tant que Chief Operating Officer.

Le comité de direction est compétent pour les entreprises d'assurance et est composé comme suit :

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO;
- monsieur Marc BANDELLA, administrateur-directeur, CFO;
- monsieur Jean-Marie BOLLEN, administrateur-directeur, CCO ;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO ;
- monsieur Werner VAN STEEN, COO.

La fonction de président du conseil d'administration est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est assurée par monsieur Frédéric de SCHREVEL depuis sa nomination le 20 octobre 2020.

Lors d'une assemblée générale spéciale qui a eu lieu le 16 novembre 2021, monsieur Philippe DE LONGUEVILLE a été nommé en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant externe pour une durée de trois ans.

Trois comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration: le comité d'audit, le comité des risques et le comité de nomination et de rémunération. Les attributions de ces comités spécialisés s'étendent aux trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance.

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et au Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et

collective des membres du comité d'audit, ainsi que l'indépendance d'au moins un de ses membres.

Depuis 2018, le comité d'audit est présidé par monsieur Yvan FIEREMANS. Au 31 décembre 2021, il est composé de mesdames Céline AZIZIEH et Juliette DHERTE et de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Bruno THOLLEBEKE et Philippe DE LONGUEVILLE.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- la majorité des membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance;
- deux membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité d'audit ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit disposent individuellement et collégialement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 22 février 2022, de procéder à la fusion entre les comités d'audit et des risques à partir de l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la possibilité offerte par l'article 52 §4 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance, et ce sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

Ce comité fusionné sera présidé par madame Céline AZIZIEH et sera par ailleurs composé de madame Juliette DHERTE ainsi que de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Yvan FIEREMANS, Bruno THOLLEBEKE, Philippe DE LONGUEVILLE et Philip MAEYAERT, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

Pour la Société Coopérative

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire (sous réserve d'approbation par la Banque Nationale de Belgique) :

- la nomination de monsieur Philip MAEYAERT en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant externe, pour une durée de trois ans (également membre du comité d'audit et des risques fusionné) ;

- le renouvellement du mandat de commissaire agréé pour une durée de trois ans (couvrant les exercices comptables 2022, 2023 et 2024) de la société DELOITTE Réviseurs d'Entreprises / Bedrijfsrevisoren (BCE n° 0429.053.863 – B00025), avec siège social à 1930 Zaventem, Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, ayant comme représentant permanent monsieur Dirk VLAMINCKX (A01978), pour une rémunération annuelle de 72.300,00 EUR, frais inclus, hors TVA et indexation annuelle ;
- de fixer la rémunération suivante pour les mandats exercés au sein du comité d'audit et des risques fusionné : une rémunération annuelle fixe de € 22.500 pour le président, de € 5.000 pour les autres membres, et un jeton de présence de € 2.250 par réunion à laquelle les membres assistent, les autres règles relatives à la rémunération applicables aux comités d'audit et des risques restant d'application.

S'agissant de montants globaux qui rémunèrent les mandats au sein du comité d'audit et des risques commun aux trois entreprises d'assurance, la répartition de ceux-ci se fera conformément à la clé d'allocation des coûts utilisée pour la répartition des frais au sein du groupe FEDERALE Assurance dont la dernière version a été approuvée par le conseil d'administration du 21 septembre 2021.

Par ailleurs, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes entrant en vigueur à partir de l'assemblée générale du 10 mai 2022 :

- la nomination de madame Juliette DHERTE en tant que vice-présidente du conseil d'administration, jusqu'au terme de son mandat d'administrateur, prévu lors de l'assemblée générale ordinaire de 2024 ;
- le renouvellement du mandat de monsieur Vincent FAVIER en tant que membre du comité de nomination et de rémunération jusqu'au terme de son mandat d'administrateur, prévu lors de l'assemblée générale ordinaire de 2024.

Le conseil d'administration informe l'assemblée générale de la cessation des mandats suivants à partir de l'assemblée générale du 10 mai 2022 :

- le mandat de vice-président du conseil d'administration de monsieur Vincent FAVIER ;
- le mandat d'administrateur non-exécutif de monsieur Pierre-Marie MELIN.

Les fonctions extérieures exercées par les administrateurs exécutifs et non exécutifs, font l'objet d'une publicité via le site d'internet de FEDERALE Assurance (www.federale.be).

Nous remercions la direction, le cadre et les membres du personnel de la Société Coopérative pour le travail accompli au cours de l'exercice 2021.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le/..../.....

Pour le conseil d'administration,

T. DE TROCH,
Administrateur-délégué.